



**Note aux Présidents d'ASA
à destination des irrigants du canal du Forez
Situation d'étiage sur la Loire
Sécheresse 2026 – Point du 10 juillet 2026.**

La Préfecture a passé le périmètre du canal du Forez en **situation d'alerte renforcée jeudi 09 juillet**. En complément il a également été décidé d'abaisser le débit à l'aval de Grangent à 2.5m³/s, avec pour but de limiter le déstockage du complexe de Grangent.

C'est une **décision forte du Préfet**, qui fait suite à une information du SMIF et d'EDF sur les prévisions pessimistes sur le complexe de Grangent à fin juillet 2026.

Le SMIF a réalisé un **Comité Syndical** informel en visio ce matin à 8h00.

Le débit du canal du Forez est de 2.4m³/s actuellement. La côte du barrage est de 419.04, et le débit entrant dans Grangent était de 3.48m³/s, soit un déstockage quotidien de 122 000 m³. Nous avons déjà consommé près de 2 254 176m³, sur un total possible avec le surturbinage de 6.5Mm³

Le passage en alerte renforcée implique les restrictions suivantes, en place actuellement :

Interdiction d'irrigation des prairies permanentes hors luzerne et trèfles purs

Interdiction d'irrigation des prairies temporaires de graminées de 10 h à 18 h

Interdiction de remplissage des étangs

Interdiction de remise à niveau des étangs sauf ceux équipés de moyens de ré-oxygénation des eaux

Interdiction d'arrosage des pistes pour chevaux sauf terrain de compétition engazonné entre 18h et 10h

Arrêt du gravitaire sauf cas de l'abreuvement

Malgré cela, nous nous approchons du seuil de crise. Et par respect de la décision Préfectorale, le SMIF doit faire preuve d'exemplarité dans la gestion de la ressource en eau.

Aussi le SMIF recommande de ne pas irriguer les cultures destinées aux méthaniseurs.

Le SMIF recommande de ne pas irriguer les semis de cultures dérobées.

Ces recommandations ne sont pas faites dans un but polémique. C'est simplement pour **anticiper un passage au niveau crise**, mais également par **solidarité envers les agriculteurs hors canal**, qui au vu de la situation d'étiage et de sécheresse, risque aussi de subir des mesures de restrictions d'eau conséquentes.

Syndicat Mixte d'Irrigation et de Mise en Valeur du Forez

Immeuble Le Vauban - 2^{ème} étage - Parc des Comtes du Forez, 1, rue Michel Portier

Adresse postale : S.M.I.F. - B.P. 181 - 42604 MONTBRISON Cedex

Tél. : 04 77 96 10 39 - Fax : 04 77 58 83 08 - contact@smif42.fr - www.canalduforez.fr

Un Comité Ressource en Eau (CRE) est envisagé jeudi 16 juillet par la Préfecture.

Nous savons pouvoir compter sur vous dans cette situation particulière.

Nous vous remercions de faire passer cette information auprès de vos membres. Cette note sera visible sur notre site internet www.canalduforez.fr

Fait à Montbrison le 10 juillet 2026

Syndicat Mixte d'Irrigation et de Mise en Valeur du Forez

Immeuble Le Vauban - 2^{ème} étage - Parc des Comtes du Forez, 1, rue Michel Portier

Adresse postale : S.M.I.F. - B.P. 181 - 42604 MONTBRISON Cedex

Tél. : 04 77 96 10 39 - Fax : 04 77 58 83 08 - contact@smif42.fr - www.canalduforez.fr